



Séance du 16 décembre 2016

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Tarifs des caveaux et cavurnes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 28 octobre dernier de retenir la proposition des Ets Grenouilleau Frères pour l'installation de caveaux et cavurnes. L'installation des cavurnes est en cours, les caveaux seront faits la 1^{ère} semaine de janvier 2017. Il revient donc au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ventes.

La commission finances, après avoir étudié les coûts d'installation, propose les tarifs suivants :

- Caveaux : 907 € sans concession
- Cavurnes : 876 € pour une concession de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission finances.

2 – Vente du terrain des « Terrasses du Ruisseau » à Sèvre Loire Habitat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 21 novembre 2014, d'accepter le projet de Sèvre Loire Habitat pour la construction de 6 logements locatifs et de dénommer ce projet « Terrasses du Ruisseau ». A ce jour, les logements sont terminés et loués. Il convient donc de régulariser la vente des parcelles AD n°310 d'une superficie de 513 m² et AD n°311 de 509 m² au profit de Sèvre Loire Habitat pour l'euro symbolique, étant entendu que l'ensemble de la viabilisation des 6 logements et l'aménagement des abords du site (voirie et passerelle piétons) seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre les parcelles AD n°310 et AD n°311 à Sèvre Loire Habitat pour l'euro symbolique.

3 – C.A.C. – Rapport d'activités 2015 Service assainissement

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2015 a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté le 17 octobre 2016 et doit être présenté à chaque Conseil Municipal concerné.

Le service d'assainissement assure la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel sur les 13 communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'exploitation du service assainissement a été confiée à Suez Environnement pour l'ensemble du territoire.

Quelques chiffres clés :

- 32 701 abonnés, dont :
 - Assainissement collectif : 30 468
 - Assainissement non-collectif : 2 233
- Prix du service : facture de 120 m³ = 259,59 € TTC, soit 2,16 €/m³ (baisse de 5,08 %)
- Volume traité global : 5 990 292 m³ dont 176 195 m³ pour La Romagne
- Km de réseaux (unitaires et eaux usées) : 482 km dont 15 km à La Romagne

A La Romagne :

- Un réseau de 24 932 ml dont 569 ml curés en 2015.
- La station:
 - Capacité : 2240 équivalent habitants => charge maxi : 1368 équivalent habitants
 - Capacité hydraulique : 1585 m³/jour
 - Débit moyen 473m³
 - Conforme sur tous les contrôles

4 – C.A.C. – Rapport d’activités 2015 Service Gestion des Déchets

La Communauté d’Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

Quelques chiffres clés :

- Population desservie : 80 416 habitants (stable)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2015 était de 9.11% (pas d’augmentation depuis 2013)
- Tonnage collecté (Ordures ménagères résiduelles, emballages ménagers, déchèteries et autres) : 47 663 tonnes
- Taux de valorisation des déchets : 80.07% (+10.57% par rapport à 2014)
- Poids par habitant : 592.71Kg (-2.15%)

Positionnement de la CAC par rapport aux objectifs du Grenelle de l’Environnement (2009-2014) :

	Objectif du Grenelle	Résultat CAC
Réduction des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage	- 15 %	- 37,64 %
Réduction de la production d’ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères et emballages ménagers)	- 7 % / habitant	- 11,67 %
Orientation vers la valorisation matière et organique	+ 45 %	+ 80,97 %

5 – Installation classée – M. Sébastien MARTIN

La Préfecture de Maine-et-Loire a fait parvenir en Mairie un dossier d’enquête publique relative à l’extension d’un élevage de volailles d’une capacité totale de 137 008 équivalents animaux appartenant à M. Sébastien MARTIN et situé au lieu-dit « la Grande Bretellière » à Saint-Macaire-en-Mauges 49450 SEVREMOINE.

Une enquête publique a eu lieu du 15 novembre au 15 décembre 2016 à la Mairie de SEVREMOINE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de donner un avis favorable au dossier présenté sans formuler aucune observation.

6 – Questions diverses

a/ Nouvelle correspondante du Courrier de l’Ouest : Anne AMIOT du Longeron

Contact par téléphone : 06.73.72.37.51 ou par mail : domanne.amiot@orange.fr

b/ Population au 1^{er} janvier 2017 : 1 908 habitants

c/ Installation de la borne de recharge véhicule électrique : 9 janvier 2017

d/ DIA 52 rue Nationale

Il s’agit de la vente d’une maison située 52 rue Nationale, cadastrée AA n°326 et 331 pour une superficie totale de 272 m² appartenant à Mme Marie-Thérèse GUILLET et vendue à M. et Mme Mickaël BOUYER du Fief-Sauvin. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 27 rue du Commerce

Il s’agit de la vente d’une maison située 27 rue du Commerce, cadastrée AD n°106 pour une superficie de 571 m² appartenant à M. et Mme François COURBET et vendue à M. et Mme Christophe VALENCON de La Renaudière. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux pour les décorations effectuées dans les rues et qui embellissent notre commune à l'approche des fêtes de fin d'année.

g/ Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.